

Article 3, colonne 1 : Vingt-trois terroristes condamnés à mort

Vingt-trois terroristes condamnés à mort

Vingt-quatre bandits convaincus d'avoir commis cinquante-deux attentats — sur ces vingt-quatre, dix-neuf sont étrangers et trois naturalisés — ont fait l'objet d'un procès qui a duré plusieurs jours, devant le Tribunal militaire allemand de Paris.

Vingt-trois condamnations à mort ont été prononcées. Le vingt-quatrième accusé sera rendu aux autorités françaises pour être jugé, soit par la Cour d'Assises, soit par le Tribunal d'Etat.

Le Colonel-président a souligné le caractère d'information et d'avertissement qu'a eu ce procès. Il a dit le danger mortel du désordre judéo-communiste pour la France et pour l'Europe et affirmé son espoir en une meilleure compréhension et en un rapprochement bienfaisant entre les deux peuples.